

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAJ 21 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la réalisation de visuels dans le cadre de l'opération de reconquête des Berges.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur portant sur la réalisation de visuels dans le cadre de l'opération de reconquête des Berges ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de droits d'auteur entre la Ville de Paris et la société Luxigon portant sur la réalisation de visuels dans le cadre de l'opération de reconquête des Berges, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO